

## Reconnaissance et valorisation des acquis de l'expérience

### RVAE – TSO filières ES :

Selon le PEC TSO, février 2022, p.17, une validation des titres de formation du degré tertiaire peut être effectuée.

« Les prestataires de la formation regardent que les compétences acquises préalablement dans une profession de la santé reconnue du degré tertiaire puissent être validées.

Pour les infirmières diplômées ES /infirmiers diplômés ES, la validation des compétences permet de raccourcir le temps de formation de 1800 heures. Selon le domaine de formation et la dotation horaire conformément au chiffre 5.2, la réduction maximale de la filière de technique opératoire est de 720 heures de formation pour la partie scolaire et de 1'080 heures pour la pratique professionnelle.

En examinant le programme de la filière de soins infirmiers, les prestataires de la formation définissent les compétences, thèmes/contenus et le temps de pratique qui seront pris en compte. La formation peut être offerte en cours d'emploi.

Pour les autres professions de la santé du degré tertiaire, les prestataires de la formation analysent, selon une procédure standardisée, la possibilité de valider des compétences préalablement acquises. »

#### Pour qui ?

- Pour des personnes désirant faire valoir une partie de leur cursus professionnel
- Pour des personnes désirant valider des titres de formation du degré tertiaire

## Quoi ?

Raccourcissement du temps de formation / dispenses, dans le cadre :

- A.** Où la personne a exercé son activité au bloc opératoire pendant plusieurs années, mais sans titre officiel suisse reconnu pour le métier exercé.
- B.** Où les compétences acquises préalablement dans une profession de la santé, reconnue du degré tertiaire, peuvent être validées (infirmier.es ES et HES)

**Dans les deux cas, la personne doit passer la procédure de qualification finale**

## CAS A

### Qui est admissible ?

Pour valoriser les acquis, il faut une expérience professionnelle dans le domaine de formation désirée de minimum 5 ans à temps plein (ou l'équivalent à temps partiel). Cette expérience ne doit pas dater de plus de 5 ans. Elle doit être pertinente, significative et en lien direct avec les connaissances, compétences et aptitudes visées par le diplôme

## Démarches

- Inscription, frais 150.00
- Dépôt du dossier complet pour une RVAE (envoi par courrier postal à l'Essanté – Place du château 3 -1014 Lausanne) au plus tard le 31 janvier pour la rentrée du mois d'août de la même année.
- Règlement du montant pour l'étude du dossier à la réception de la facture

## Dossier RVAE

Le dossier sert à démontrer les compétences acquises par l'expérience (preuves). Il inclura plusieurs éléments dont :

- 1 CV détaillé
- 1 lettre de motivation
- 1 ou des certificats de travail
- Diplôme d'infirmier-ère suisse ou titre étranger reconnu par la Croix Rouge suisse
- Formations en lien avec le diplôme visé
- Pour les personnes non francophones, preuve de compétences en français au moins au niveau C1 selon le Portfolio européen des langues
- Une analyse de ses pratiques par le biais de situation emblématique complexe

### Que comprend une situation emblématique complexe ?

La situation doit permettre de mettre en évidence les compétences nécessaires selon le PEC et le cycle d'action IPRE (*Informer, Planifier, Réaliser et Evaluer*. Les étapes IPRE constituent les normes qui permettent une évaluation concrète des compétences. Les normes sont une instrumentalisation des compétences. Elles permettent de mesurer des processus d'apprentissage et d'enseignement. (Pec TSO, 22 février 2022, pag.7).

Cela comprend la description précise d'une situation ou d'un cas clinique choisi par l'ESSanté, avec description du contexte, des activités clés réalisées avec le niveau de performance atteint.

- Les compétences mobilisées en lien avec le référentiel de compétences du plan d'études-cadres PEC (mis à disposition au début du processus)
- Les ressources personnelles mobilisées : savoirs théoriques / pratiques
- Les ressources externes mobilisées : méthodes / outils utilisés / procédures

- L'explicitation des liens entre les acquis de l'expérience et/ou de formation suivies et les compétences du PEC.
- Une synthèse du positionnement professionnel
- Une autoévaluation
- Une bibliographie

Des pièces justificatives complémentaires peuvent être ajoutées au dossier si besoin.

## Soutien

Liste des organismes pouvant servir de soutien lors de l'élaboration du dossier RVAE (frais à votre charge, en sus). Liste en annexe

## Comment ?

Le dossier est soumis à un comité d'admission qui se prononce sur la reconnaissance et la valorisation des acquis. Cette reconnaissance permettra de déterminer l'accès à la RVAE (acceptation du dossier d'inscription).

Une fois l'examen du dossier terminé, l'organe de validation envoie une attestation. Celle-ci précise en détail quelles sont les compétences et la durée de la formation reconnues.

Les études sont organisées en modules. Les jours d'enseignement sont en grande partie couplés avec le programme existant et se basent sur l'horaire actuel à temps plein.

## Evaluation

Les experts (de l'école et du terrain) examinent le dossier en fonction du profil de qualification requis pour la formation visée. Les compétences professionnelles sont prises en compte dès lors qu'elles suffisent aux exigences de la formation souhaitée. À la suite de l'examen du dossier, les candidats sont invités à un entretien, au cours duquel les experts vérifient les compétences annoncées et les dispenses accordées.

## CAS B

### Qui est admissible ?

Pour accéder à la formation, TSO ES, il est requis d'effectuer un stage de 3 mois dans un bloc opératoire, stage validé par le biais d'un rapport de l'employeur.

### Démarches

- Inscription dans la filière désirée (e-inscription) – frais 150.00
- Entretien avec la/le responsable de la filière avant le dépôt du dossier.
- Dépôt du dossier complet pour une RVAE (envoi par courrier postal à l'Essanté – Place du château 3 -1014 Lausanne) au plus tard le 31 mars pour la rentrée du mois d'août de la même année.

### Dossier RVAE

Le dossier sert à démontrer les compétences acquises par l'expérience (preuves). Il inclura plusieurs éléments dont :

- 1 CV détaillé
- 1 lettre de motivation
- 1 lettre de recommandation du lieu de stage de 3 mois effectué au BOP
- 1 ou des certificats de travail
- Diplôme d'infirmier-ère suisse ou titre étranger reconnu par la Croix Rouge suisse
- Formations en lien avec le diplôme visé
- Pour les personnes non francophones, preuve de compétences en français au moins au niveau C1 selon le Portfolio européen des langues
- Un bon niveau d'anatomie/physiologie dans tous les systèmes du corps humain.  
Un test de positionnement est demandé en début de formation.

- Des cours seront mis à disposition, à partir du mois de mai, pour permettre aux candidats de se préparer à la validation anticipée de certains des Modules de 1<sup>ère</sup> année.
- Rapport et validation du stage de 3 mois, signé par l'employeur au plus tard le 31 juin pour la rentrée de la même année.

## Comment ?

Le dossier est soumis à un comité d'admission qui se prononce sur la reconnaissance des acquis ce qui permettra de déterminer l'accès à la RVAE (acceptation du dossier d'inscription)

Les études sont organisées en modules. Les jours d'enseignement sont en grande partie couplés avec le programme existant et se basent sur l'horaire actuel à temps plein.

## Evaluation

Les experts examinent le dossier en fonction du profil de qualification requis pour la formation visée. Les compétences professionnelles sont prises en compte dès lors qu'elles correspondent aux exigences de la formation convoitée. À la suite de l'examen du dossier, les candidats sont invité.e.s à un entretien, au cours duquel les experts vérifient les compétences annoncées et dispenses accordées.